

POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La mission de l'institution ne peut s'accomplir que dans un environnement propice et approprié mis en évidence par l'exploitation du système de management décrit dans le Manuel Qualité.

En conséquence, la Direction s'engage :

- A établir et entretenir des relations constructives avec les différents partenaires politiques, économiques et sociaux.
- A promouvoir un management participatif permettant à chaque collaboratrice et collaborateur d'utiliser ses compétences personnelles.
- A établir et réévaluer périodiquement la politique de communication et d'information.
- A développer et maintenir une gestion de l'amélioration pertinente et efficace.
- A établir un véritable partenariat avec les intervenants externes à l'établissement et à évaluer leurs prestations et leurs fournitures.
- A utiliser judicieusement les ressources financières à disposition par la pratique d'une gestion saine et transparente.
- A offrir aux collaboratrices et collaborateurs des formations en fonction des besoins et attentes des usagers, ainsi que de la politique stratégique de l'institution.
- A mesurer périodiquement la satisfaction et la performance de l'ensemble du personnel.
- A prendre en considération les besoins spécifiques des Bénéficiaires, de leurs familles et de leurs représentants, par un dialogue constructif et permanent.
- A fournir aux Bénéficiaires des prestations personnalisées et actualisées, notamment par le biais d'un Projet Individuel d'Accompagnement (PIA) adapté en fonction des besoins de chaque Bénéficiaire.
- A se préoccuper du confort et de l'ambiance des lieux de vie, dans le but de favoriser le bien-être de chacun.
- A développer les infrastructures et les prestations afin de répondre aux besoins des Bénéficiaires, des collaboratrices et collaborateurs.
- A réévaluer périodiquement le Concept d'accompagnement et de soins afin de garantir son adéquation par rapport aux besoins et attentes des Bénéficiaires, des familles et du réseau.
- A garantir la sécurité des Bénéficiaires, des collaboratrices et collaborateurs par une analyse systématique des risques à tous les niveaux des processus de l'institution, tant au niveau des infrastructures qu'au niveau de la santé et de l'hygiène.
- A s'engager avec toutes les ressources et aptitudes dont nous disposons en faveur du bien-être et de la sécurité des Bénéficiaires, des collaboratrices et collaborateurs, et en faveur de l'environnement.
- A prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des données personnelles des Bénéficiaires, des collaboratrices et collaborateurs conformément à la législation suisse sur la protection des données (LPD).